



Canada Border
Services Agency

Agence des services
frontaliers du Canada

Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO)

Sommet du « Binational Tourism Alliance » 2009

le 1^{er} mai 2009



Canada 

CONTEXTE



- L'IVHO est une exigence législative américaine pour l'entrée aux É.-U. qui découle du rapport de la Commission du 11 septembre et de la *Intelligence Reform and Terrorism Prevention Act (2004)* (loi sur la réforme du renseignement et la prévention du terrorisme) des É.-U.
- Elle exige que tous les voyageurs, y compris les citoyens des É.-U. et du Canada, présentent un passeport ou un autre document sûr approuvé qui établit leur citoyenneté et leur identité lorsqu'ils entrent aux É.-U.
- Cette loi ne touche pas les exigences en matière d'entrée au Canada.

IVHO - voie aérienne



- Depuis le 23 janvier 2007, tous les Canadiens qui entrent aux É.-U. ou en sortent ou qui transitent par ce pays par voie aérienne doivent être munis d'un des documents valides suivants :
 - un passeport; ou
 - une carte NEXUS lorsqu'elle est utilisée aux postes de déclaration des aéroports désignés pour l'entrée aux É.-U.;
 - une carte NEXUS valide lorsqu'elle est utilisée pour le retour au Canada en provenance de n'importe quel aéroport aux É.-U.

IVHO

Voies terrestre et maritime



- **Mise en œuvre par étapes du 31 janvier 2008 jusqu'au 31 mai 2009**
- À compter du **1^{er} juin 2009**, les citoyens canadiens doivent présenter un des documents valides suivants :
 - un passeport;
 - une carte NEXUS;
 - une carte Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES); ou
 - un Permis de conduire Plus ou une Carte d'identité Plus (dans les provinces et les territoires où ils sont disponibles).
- pour les 15 ans et moins, une preuve de citoyenneté canadienne seulement (comme une photocopie ou un original d'un certificat de naissance ou une carte de citoyenneté);
- Pour les 18 ans et moins voyageant avec une école ou un autre group organisé, sous supervision adulte et avec le consentement des parents/tuteurs, une preuve de citoyenneté canadienne seulement (comme une photocopie ou un original d'un certificat de naissance ou une carte de citoyenneté);
- Le gouvernement du Canada tente d'obtenir l'approbation des Etats-Unis pour accepter le nouveau Certificat du statut d'indien sécurisé comme document conforme aux exigences de l'IVHO.

Mise à jour de Passeport Canada



- Le règlement aérien de l'IVHO a entraîné une demande exceptionnelle pour les passeport.
- Les bureaux des passeports peuvent maintenant traiter les demandes présentées en personne dans un délai de **2 semaines**, plus un délai pour la livraison.
- Le traitement des demandes envoyées par la poste au Canada peut prendre jusqu'à **4 semaines**.
- Un processus nouveau et simplifié pour le renouvellement du passeport ainsi qu'une politique simplifiée concernant les répondants ont été mis en œuvre à l'automne de 2007.
- Taux de possession de passeports des Canadiens : 53 %.

Documents alternatifs : carte NEXUS

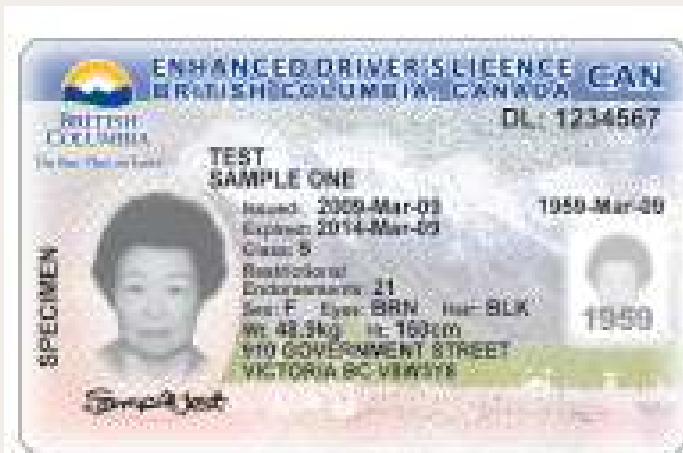
- La carte NEXUS répond aux exigences de l'IVHO et est un document alternatif au passeport pour les citoyens canadiens entrant aux É.-U. par voies aérienne, terrestre et maritime.
- NEXUS est conçue pour accélérer le passage à la frontière des voyageurs pré-autorisés à faible risque entrant au Canada et aux États-Unis.
- Les participants au programme NEXUS peuvent emprunter des voies réservées dans le mode terrestre, utiliser des postes de déclaration automatisés dans le mode aérien et peuvent présenter une déclaration par téléphone avant l'arrivée dans le mode maritime (plaisanciers).
- Le coût de la participation au programme NEXUS est de 50 \$CAN/US.
- Pour de plus amples renseignements, consultez le site suivant :
www.nexus.gc.ca

Documents alternatifs: carte EXPRES (Expéditions rapides et sécuritaires)

- La carte EXPRES répond aux exigences de l'IVHO et est un document alternatif au passeport pour les citoyens canadiens entrant aux É.-U. par voie terrestre et maritime seulement.
- Le programme EXPRES est une initiative conjointe canado-américaine qui vise à accélérer le mouvement des marchandises autorisées à la frontière et qui est offerte dans 21 postes frontaliers terrestres.
- Le coût de la participation au programme EXPRES est de 50\$CAN/US.
- Pour de plus amples renseignements, consultez le site suivant :
<http://www.cbsa-asfc.gc.ca/prog/fast-expres/menu-eng.html>

Documents alternatifs : PC Plus/CI Plus

La coopération et les négociations entre le gouvernement du Canada et les É.-U. ont mené à l'acceptation du PC Plus/de la CI Plus comme alternative au passeport pour les voies terrestre et maritime.



Documents alternatifs : PC Plus/CI Plus

- Le PC Plus/la CI Plus sont des documents sûrs pour les citoyens canadiens et américains dénotant la citoyenneté et l'identité et qui répondent aux exigences pour les voyages aux É.-U. par voie terrestre et maritime **seulement**.
- Les É.-U. examineront chaque proposition de PC Plus/CI Plus des provinces, territoires et États afin de s'assurer qu'elle répond aux normes de l'IVHO.
- Le PC Plus/la CI Plus contiennent une technologie d'identification par radiofréquence (IRF) et une zone de lecture automatique (ZLA) qui faciliteront le passage à la frontière américaine.

L'etat d'émission des Plus/CI Plus des provinces

Province / Territoire	Date de mise en œuvre	PC Plus	CI Plus	Commentaires
Manitoba	Lancé le 19 janvier 2009		X	
	automne 2009	X		
Québec	Lancé mars 2009	X		
Colombie-Britannique	Lancé le 6 avril 2009	X	X	Phase 1 janvier 2008
Ontario	printemps 2009	X		

L'etat d'émission des PC Plus/CI Plus des Etats-Unis

État	Date de mise en œuvre	PC Plus	CI Plus	Commentaires
État de Washington	Lancé en janvier 2008	X	X	
Michigan	Lancé en avril 2009	X		
New York	Lancé en septembre 2008	X	X	
Vermont	Lancé en décembre 2008	X		
Arizona	À déterminer	X		Travaille actuellement à son plan d'affaires

Documents alternatifs: certificat de statut d'Indien (CSI)



- Le CSI est une pièce d'identité officielle émise par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) à une personne inscrite comme Indien selon les dispositions de la *Loi sur les Indiens*.
- Conformément aux dispositions transitoires en place jusqu'au 31 mai 2009, les É.-U. accepteront la carte actuelle du CSI.
- Nous négocions avec le DHS des É.-U. pour que le nouveau CSI sécurisé soit approuvé comme document conforme aux exigences de l'IVHO.

Carte-passeport des É.-U.



- Les É.-U. ont élaboré une carte-passeport format portefeuille offerte aux citoyens américains et valide pour les voyages par voie terrestre et maritime **seulement**.
- La production des cartes a commencé le 14 juillet 2008
- Environ 870 000 cartes-passeport en circulation aujourd'hui.
- Elle renferme les mêmes données qu'un passeport.



Un aperçu des documents conformes à l'IVHO



Caractéristiques	Passeport canadien	Passeport américain	Carte NEXUS	Carte EXPRES	PC Plus	Carte-passeport des É.-U.
Coût (adulte)	87 \$CAN	100 \$US	50 \$CAN/US	50 \$CAN/US	À déterminer par les autorités compétentes	Avec passeport américain valide : 20 \$US; autres demandeurs : 45 \$US
Validité (adulte)	5 ans	10 ans	5 ans	5 ans	Même validité que le PC actuel (à dét.)	10 ans
Disponibilité (féd./prov./terr./État)	Canada	É.-U.	Canada et É.-U.	Canada et É.-U.	Prov./terr./État	É.-U. seulement
IRF	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Mode de voyage	Tous	Tous	Tous	Terrestre et maritime	Terrestre et maritime	Terrestre et maritime
Admissibilité	Citoyens canadiens	Citoyens américains	Citoyens et RP américains et canadiens à faible risque	Citoyens et RP américains et canadiens à faible risque	Citoyens canadiens et américains	Citoyens américains
Voie réservée/poste de déclaration	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
Destinations (Canada/É.-U./internationales)	Internat.	Internat.	Canada et É.-U.	Canada et É.-U.	Canada et É.-U.	Canada et É.-U.

Efforts de communication



- Site web
- Messages-clé
- Sondages de l'opinion du public
- Analyse des médias – Perception canadienne de l'IVHO
- Plan de communication
- Stratégie de diffusion

Publicité imprimée

Êtes-vous prêt pour juin 2009?



À compter du 1er juin 2009, en vertu de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO) des États-Unis, les citoyens canadiens sont tenus de présenter **un** des documents valides suivants lorsqu'ils entrent aux États-Unis en auto ou en bateau :

- un passeport;
- une carte NEXUS;
- une carte Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES);
- un permis de conduire Plus ou une carte d'identité Plus (dans les provinces ou les territoires où ils sont offerts).

N'attendez pas à la dernière minute.

Obtenez vos documents de voyage maintenant.

Pour plus d'informations sur les exigences pour entrer aux États-Unis visant les citoyens canadiens, visitez le www.cbsa-asfc.gc.ca.

Feuille détachable pour les points d'entrée

Êtes-vous prêts pour juin 2009?

À compter du 1^{er} juin 2009, tel qu'exigé dans le cadre de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO) des États-Unis, vous devrez présenter l'un des documents valides suivants si vous vous rendez aux États-Unis par voie terrestre ou maritime :

- un passeport;
- une carte NEXUS;
- une carte Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES);
- un permis de conduire Plus ou une carte d'identité Plus (dans les provinces ou les territoires où ils sont offerts).

Seule une preuve de citoyenneté canadienne, comme l'original ou une photocopie du certificat de naissance ou d'une carte de citoyenneté canadienne, est requise pour :

- les enfants âgés de 15 ans ou moins;
- les enfants âgés de 18 ans ou moins qui voyagent avec une école ou un autre groupe organisé, sous la supervision d'un adulte et avec le consentement d'un parent ou d'un tuteur.

Les citoyens canadiens qui se rendent aux États-Unis, qui y transitent ou qui en sortent par voie aérienne doivent présenter un passeport valide. Cette exigence s'applique à tous les voyageurs, peu importe leur âge.

Obtenez vos documents maintenant, et soyez prêts pour la mise en vigueur de l'IVHO des États-Unis le 1^{er} juin 2009.

Pour plus d'informations sur les exigences pour entrer aux États-Unis visant les citoyens canadiens : www.asfc.gc.ca

Numéro de publication



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Que fait le Canada?



- Le gouvernement du Canada a tâché de s'assurer que le commerce et les voyages légitimes à la frontière ne sont pas perturbés par l'IVHO des É.-U.
- L'AFSC continuera d'informer les intervenants externes, les partenaires et le public au sujet de ces exigences en matière de document, ainsi que des développements nouveaux.
- L'ASFC s'assurera que les agents frontaliers au Canada recevront une information ponctuelle sur les nouveaux documents conformes aux exigences de l'IVHO qui entrent prochainement en circulation.

Questions?

- Pour de plus amples renseignements concernant l'IVHO, veuillez consulter le site suivant : www.cbsa-asfc.gc.ca
- Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives aux voyages aux É.-U., veuillez consulter un ou l'autre des sites suivants :
www.dhs.gov
www.cbp.gov
www.knowyourborder.gov
www.getyouhome.gov
- Pour de plus amples renseignements sur la procédure à suivre pour obtenir un passeport canadien, veuillez consulter le site suivant : www.pptc.gc.ca